

## Concertation sur les soldes – 2<sup>nd</sup> semestre 2017

### Questionnaire de consultation des organisations représentatives de commerçants

**Réponses à retourner au plus tard le 20 septembre 2017**

#### **Présentation rapide des soldes**

Les soldes ont lieu aujourd'hui lors de deux périodes de 6 semaines chacune, soit 84 jours :

- les soldes d'hiver débutent le deuxième mercredi du mois de janvier à 8 heures du matin ; cette date est avancée au premier mercredi du mois de janvier lorsque le deuxième mercredi intervient après le 12 du mois ;
- les soldes d'été débutent le dernier mercredi du mois de juin à 8 heures du matin ; cette date est avancée à l'avant-dernier mercredi du mois de juin lorsque le dernier mercredi intervient après le 28 du mois.

Ces dates s'appliquent aux ventes à distance, notamment celles réalisées par Internet, quel que soit le lieu du siège de l'entreprise.

Par dérogation, hormis pour les ventes à distance, des dates différentes sont appliquées dans certaines zones, notamment frontalières.

Durant les périodes de soldes, seuls les produits présentés à la vente et payés depuis au moins trente jours peuvent être soldés et donc annoncés avec un « prix barré ». De plus, la revente à perte est autorisée ([L. 442-4](#) du code de commerce).

NB : La modification de la durée ou du nombre de périodes de soldes et des exceptions à la revente à perte nécessite de modifier la loi, et donc une intervention du législateur. La modification des dates de soldes se fait par décret simple.

#### **Identification de l'organisation et impact des soldes sur le(s) secteur(s) représenté(s)**

**Nom de l'organisation :**

Secteur(s) représenté(s) au regard de la concertation sur les soldes :

*NB : Pour les organisations multisectorielles, merci de ne tenir compte que des secteurs concernés par les soldes*

**Nombre de points de vente et de sites de vente en ligne du (des) secteur(s) représenté(s) :**

**Chiffres d'affaires du (des) secteur(s) représenté(s) :**

**Poids des soldes (en pourcentage) dans ce chiffre d'affaires :**

**Poids des ventes en promotions, y compris soldes, dans ce chiffre d'affaires :**

**1. Considérez-vous le dispositif actuel des soldes comme satisfaisant ?**

Oui

Non

**2. Pour quelle(s) raison(s) ?**

**3. Le nombre de jours de soldes doit-il :**

Rester le même (84 jours, soit 12 semaines)

Être réduit (merci de préciser)

Être augmenté (merci de préciser)

**4. Le nombre de périodes de soldes, aujourd'hui fixé à deux, devrait être fixé à :**

2 périodes

3 périodes

4 périodes

Autre (à préciser)

**5. Les dates de périodes de soldes doivent-elles être les mêmes pour tous les commerçants (périodes légales de soldes) ou doit-on laisser chaque commerçant choisir ses dates de soldes, en dehors de toutes périodes légales prédéfinies ?**

Maintien de périodes légales

Dates au choix du commerçant (et donc suppression des périodes légales)

**6. Doit-on réintroduire un mécanisme similaire aux soldes flottants, c'est-à-dire, outre des périodes légales de soldes, des périodes de soldes dont chaque commerçant choisirait librement les dates ?**

Oui

Non

**7. Doit-on maintenir des dates spécifiques pour les zones frontalières ?**

Oui

Non

**8. Doit-on prévoir des dates spécifiques pour les zones à forte fréquentation saisonnière ou touristique (zone de montagne, zone littorale...) ?**

Oui

Non

**9. Doit-on prévoir des dates distinctes entre Paris et la Province ?**

Oui

Non

**10. Doit-on prévoir des dates distinctes selon la nature des produits vendus (en distinguant par exemple l'équipement de la personne, le jouet et l'équipement de la maison) ?**

Oui (merci de préciser la distinction que vous souhaitez)

Non

**11. Doit-on modifier la date de démarrage des soldes d'hiver ?**

Non

Démarrer plus tôt (merci de préciser)

Démarrer plus tard (merci de préciser)

**12. Doit-on modifier la date de démarrage des soldes d'été ?**

- Non
- Démarrer plus tôt (merci de préciser)
- Démarrer plus tard (merci de préciser)

**13. Quel est selon vous le calendrier idéal des soldes (merci de préciser les dates de démarrage et la durée de chacune des périodes) ?**

**14. Aujourd'hui, les marchandises pouvant être soldées doivent avoir été proposées à la vente au moins un mois à la date de début de la période de soldes considérée. Faut-il modifier la durée de détention des marchandises ?**

- Oui (Merci de préciser la modification que vous souhaitez)
- Non

**15. Aujourd'hui, les marchandises pouvant être soldées doivent avoir été payées par le commerçant depuis au moins un mois à la date de début de la période de soldes considérée. Faut-il modifier cette règle ?**

- Oui (Merci de préciser la modification que vous souhaitez)
- Non

**16. Seriez-vous favorable à la création d'un événement d'envergure nationale de type « boxing day » ou « black Friday », organisé à l'initiative des commerçants ?**

- Oui
- Non

**17. Si oui, pour quelle durée ?**

- Un jour
- Deux jours en fin de semaines
- Trois jours en fin de semaine
- Autre durée (merci de préciser laquelle)

**18. À quelle date ?**

**19. Faudrait-il réserver cet événement à certaines familles de produits (équipement de la personne) ?**

- Oui (Merci de préciser lesquelles)
- Non

**20. Observations complémentaires (réponse libre)**

**Merci pour votre contribution**